

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 41<sup>e</sup> année – N° 38 – Mercredi 16 octobre 2019

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 15-336644-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1528**

**Commune: Clos du Doubs**

**Localité: Saint-Ursanne**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Réfection d'un talus**  
Tronçon: **Route de Tariche  
Giratoire de Lorette –  
intersection route de Ravines**  
Durée: **Du 21 octobre à 7 h 30  
au 25 octobre à 17 h 00**  
Particularités: Néant  
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur  
des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 7 octobre 2019.

Service des infrastructures

L'ingénieur cantonal: P. Mertenat.

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

Service du développement territorial  
Section de la mobilité et des transports

### **Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire**

#### **Transformation de la gare de Alle**

**Commune:** Alle

**Requérant:** Chemins de fer du Jura (CJ) SA, Direction,  
Rue du Général Voirol 1, 2710 Tavannes.

#### **Projet:**

La gare de Alle est située sur la ligne 238 (Porrentruy – Bonfol) entre les gares voyageurs de Porrentruy et de Vendlincourt.

L'accès au quai central se fait actuellement par des traversées à niveau. La transformation de la gare a pour but d'améliorer la sécurité des usagers du rail par une redéfinition complète du quai et de ses accès, ainsi que par la suppression de la traversée à niveau existante.

Le projet prévoit la création de deux quais extérieurs conformes à la LHand et situés le long d'un tronçon à double voie, d'une longueur utile de 100 mètres. Il prévoit l'aménagement de marquises éclairées et d'un passage inférieur accessible par des escaliers et des rampes d'accès.

Les travaux et la mise en service sont prévus en 2022.

Coûts: environ 10,5 millions de francs.

Pour plus de détails, se référer au dossier de plans mis à l'enquête publique pour consultation.

#### **Procédure:**

La procédure se base sur l'art. 22 et les art. 18 ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'autorité compétente est l'Office fédéral des transports (OFT).

#### **Mise à l'enquête publique:**

**Les plans du projet peuvent être consultés du 17 octobre au 15 novembre 2019** dans les administrations suivantes:

– **Administration communale d'Alle**

Place de la Gare 1, 2942 Alle

Lu: 09h30-12h00 / 15h30-17h45

Ma: 09h30-12h00 / 15h30-17h30

Me: 09h30-12h00 / 15h30-17h30

Je: 09h30-12h00 / fermé

Ve: 09h30-12h00 / 15h30-16h45

– **Service du développement territorial**

**Section de la mobilité et des transports**

Rue des Moulins 2, 2800 Delémont

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

#### **Oppositions:**

Quiconque a la qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx) peut faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation pendant le délai de mise à l'enquête.

Les oppositions, écrite et motivées, seront adressées en deux exemplaires à l'**Office fédéral des transports, section Autorisations II, 3003 Berne.**

Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2

LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Delémont, le 7 octobre 2019.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Breuleux

#### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 7 octobre 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

– **Lieu-dit «Les Prés Claclos»**

Pose du signal OSR 2.01 «Interdiction générale de circuler» avec plaque complémentaire «Riverains autorisés» au départ du chemin communal depuis la RC 248.3.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Les Breuleux, le 9 octobre 2019.

Conseil communal.

### Courrendlin

#### Dépôt public

#### Plan spécial «La Ballastière II»

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courrendlin dépose publiquement durant 30 jours, soit du 17 octobre 2019 au 15 novembre 2019 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale le dossier du plan spécial «La Ballastière II» comprenant les documents suivants:

- Plan d'occupation du sol et des équipements
- Prescriptions
- Rapport d'impact sur l'environnement

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courrendlin jusqu'au 15 novembre 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial La Ballastière II».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courrendlin, le 14 octobre 2019.

Conseil communal.

### Courtedoux

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 4 octobre 2019, les plans suivants:

- Plan spécial «La Combatte» - Plan d'occupation du sol et des équipements - Parcelles 266, 377 et 4853

- Plan spécial «La Combatte» - Prescriptions  
Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.  
Courtedoux, le 9 octobre 2019.  
Conseil communal.

### Grandfontaine

#### Entrée en vigueur du règlement sur les émoluments

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Grandfontaine le 25 juin 2019, a été approuvé par le Gouvernement le 24 septembre 2019.

Réuni en séance du 10 octobre 2019, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Damphreux-Lugnez

#### Assemblée paroissiale ordinaire mercredi 13 novembre 2019, à 20 h 15, à la salle paroissiale de Damphreux

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de 2 scrutateurs.
3. Lecture du dernier procès-verbal.
4. Budget 2020.
5. Rénovation des cloches et réparation des corniches de l'église: acceptation du dépassement de compétence pour un total de CHF 45768.35.
6. Tilleuls de la chapelle de Saint Imier:
  - a) discussion et décision sur l'entrée en matière de la sécurisation des tilleuls;
  - b) si le point a est accepté, voter un crédit de CHF 7000.- pour la sécurisation.
7. Paroles à l'équipe pastorale.
8. Divers.

Conseil de paroisse.

## Avis de construction

### Boécourt

Requérante: MGS Construction Sàrl, Route principale 7, 2824 Vicques.

Projet: Agrandissement et transformation du bâtiment existant N° 59, comprenant l'aménagement d'une habitation dans la piscine couverte existante et dans la nouvelle annexe, terrasse couverte, construction d'un mur de séparation au Sud avec travaux de remblayage. PAC extérieure, poêle à bois avec conduit de fumée en toiture, pose de 33 panneaux solaires photovoltaïques sur toiture plate existante (ancienne piscine couverte). Suppression de haies de thuyas selon plans déposés, sur les parcelles N° 125 (surface 5632 m<sup>2</sup>) et N° 132 (surface 132 m<sup>2</sup>), sises à la Rue du Bout-Dessous 59. Zone d'affectation: Parcelle 125: habitation HA surface 3110 m<sup>2</sup>,

zone agricole ZA, surface 2522 m<sup>2</sup>. Parcelle 132: habitation HA.

Dimensions piscine existante: Longueur 16m82, largeur 12m32, hauteur 2m80, hauteur totale 4m10; dimensions agrandissement: longueur 16m35, largeur 8m55, hauteur 4m10, hauteur totale 4m10; dimensions terrasse couverte: longueur 10m00, largeur 3m50, hauteur 3m05, hauteur totale 3m05.

Genre de construction: Matériaux: Existant: maçonnerie, isolation périphérique; agrandissement: brique TC monolithe; façades: crépissage, teinte blanc cassé; toiture: toit plat avec gravier rond gris; panneaux solaires type monocristallin, teinte: noir, antireflet.

Dérogation requise: RCC art. HA 2 degré d'utilisation du sol minimum non respecté.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2019 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 14 octobre 2019.

Conseil communal.

### Boncourt

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Projet: Installation d'un émetteur DAB+ et d'une antenne sur infrastructure existante, remplacement armoire technique, sur la parcelle N° 2594 (surface 4402 m<sup>2</sup>), sise à la Rue des 4-Vents / Deridez. Zone d'affectation: Habitation HAc.

Dimensions: Selon dossier déposé.

Genre de construction: Armoire: alu isolé, teinte RAC 7035.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 novembre 2019 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 14 octobre 2019.

Conseil communal.

### Courgenay / Courtemaury

Requérant: Pro Natura Jura, Rue des Moissons 97, CP 77, 2906 Chevenez.

Projet: Pose d'un panneau d'information sur la faune et la flore de la réserve du Martinet, sur la parcelle N° 604 (2747 m<sup>2</sup>), sise aux lieux-dits «Le Martinet / Le Coinat». Zone: Agricole (ZA).

Dimensions principales: Longueur 1m00, largeur 0m50, hauteur 0m80, hauteur totale 1m04.

Genre de construction: Matériaux: socle béton, structure panneau acier.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 9 octobre 2019.

Conseil communal.

### Delémont

Requérante: Cogespro Sàrl, Güterstr. 1, 2540 Granges. Auteur du projet: Cogespro Sàrl, Güterstrasse 1, 2540 Granges.

Projet: Transformation d'une partie du bâtiment existant comprenant l'aménagement d'un nouvel appartement dans le volume existant des attiques, modification d'une partie des ouvertures en façades, modification du sous-sol, aménagement d'un accès pour handicapé, pose de deux poêles à bois avec deux conduits de fumée extérieurs, modification des balustrades et modification d'une partie des aménagements extérieurs, sur les parcelles N° 5285 (surface 2991 m<sup>2</sup>) et N° DS5286, sises à la Rue des Herbages. Zone d'affectation: HBa, zone d'habitation B secteur a.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 15 novembre 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 octobre 2019.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérants: Madame et Monsieur Fuchs Myriam et Theodor, Bioléaz 11, 2023 Gorgier. Auteurs du projet: Madame et Monsieur Fuchs Myriam et Theodor, Bioléaz 11, 2023 Gorgier.

Projet: Changement d'affectation et transformation des locaux administratifs et commerciaux existants se trouvant dans le bâtiment N° 73 pour l'aménagement de trois appartements, sur la parcelle N° 533 (surface 638 m<sup>2</sup>), sise à la Route de Moutier, bâtiment N° 73. Zone d'affectation: MBa, zone mixte B secteur a.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme et de l'environnement, où les oppositions,

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Delémont, le 11 octobre 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Grandfontaine

Requérant: Football Club Haute-Ajoie, par M. David Zuber, Rue des Lilas 17, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Fernand Perrin SA, Chemin des Grandes-Vies 38, 2900 Porrentruy

Projet: Mise aux normes de l'Association suisse de football (ASF), soit: correction des pentes et remblayage Nord + mur gabions, installation d'un arrosage automatique, de 2 citernes avec chambre de contrôle (2 x 80 m<sup>3</sup>, réseau d'eau), construction de petits gradins, déplacement des 3 luminaires Nord, pose de pare-ballons, sur la parcelle N° 1189 (surface 39344 m<sup>2</sup>), sise à la Rue de la Férouse. Zone d'affectation: Utilité publique UAb et agricole.

Dimensions: Selon dossier déposé.

Genre de construction: Selon dossier déposé.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2019 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 14 octobre 2019.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Schouller Alexis, Farrère 7, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl, Habib Ahmed, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale sur 2 niveaux, toiture plate, garage, terrasse couverte, balcon à l'étage, installation de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC air/eau en extérieur, sur la parcelle N° 4521 (surface 654 m<sup>2</sup>), sise à la rue des Blés, bâtiment N° 5. Zone d'affectation: HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest.

Dimensions principales: Longueur 11m04, largeur 11m04, hauteur 6m04; dimension du garage: longueur 8m99, largeur 6m40, hauteur 3m05; dimensions de la terrasse: longueur 5m05, largeur 2m80, hauteur 2m98.

Genre de construction: Murs extérieurs: brique terre cuite épaisseur 15 cm + isolation périphérique épaisseur 18 cm; façades: crépi, couleur blanc cassé; couverture: dalle béton + gravier, couleur gris; chauffage PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 18 novembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les

constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 10 octobre 2019.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Tendon Loïc et Eliana, Farrère 9, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: H Immobilier Sàrl, Habib Ahmed, Rue des Merisiers 16, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale sur 2 niveaux, toiture plate, garage, terrasse couverte, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 4505 (surface 762 m<sup>2</sup>), sise à la Rue des Lys, bâtiment N° 8. Zone d'affectation: HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 11m04, largeur 11m04, hauteur 5m98.

Genre de construction: Murs extérieurs: brique terre cuite ép. 15 cm + isolation périphérique ép. 18 cm; façades: crépis, couleur blanc cassé; couverture: dalle béton + gravier, couleur gris. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dimensions: Longueur 7m00, largeur 5m80, hauteur 2m99.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 18 novembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 14 octobre 2019.

Conseil communal.

### Haute-Sorne / Undervelier

Requérant: Gilles D'Andrea, Rue de la Croix 30, 2822 Courroux. Auteur du projet: Gilles D'Andrea, Rue de la Croix 30, 2822 Courroux.

Projet: Pose d'une nouvelle sortie de cheminée en toiture, sur la parcelle N° 556 (surface 1404 m<sup>2</sup>), sise à la rue Champs Renaud, bâtiment N° 1H. Zone d'affectation: Zone agricole ZA.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Sortie de cheminée diamètre 20 cm, hauteur 1m00.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 18 novembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 8 octobre 2019.

Conseil communal.

## Porrentruy

Requérante: Société ADOUBSIMMO SA, Chemin des Vauches 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bureau d'architecture Leschot Architecture Sàrl, Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Changement partiel d'affectation et transformation du bâtiment existant N° 3, sur la parcelle N° 617 (surface 1363 m<sup>2</sup>), sise à la Route de Cœuve, bâtiment N° 3. Zone d'affectation: CB, zone centre B.

Projet: Changement partiel d'affectation du rez-de-chaussée de l'ancien restaurant en surfaces commerciales et de stockage; aménagement de six appartements aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages; création d'ouvertures partielles avec terrasse en toiture; sur le pan sud-est: une lucarne oblongue (dim. 10m50 x 10m50) et cinq velux (dim. 0m94 x 1m60); sur le pan nord-ouest: trois lucarnes oblongues (dim. 10m50 x 2m50 et dim. 7m50 x 1m70) et deux velux (dim. 0m94 x 1m60); quinze places de stationnement côté nord-ouest de la parcelle; pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur les deux pans de la toiture.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs en pierre avec doublage intérieur en maçonnerie et en bois dans les combles; façades: revêtement crépi existant et bois naturel, teinte blanc cassé et bois naturel; toit: forme existante, pente 45°; couverture: tuiles en terre cuite, teinte rouge. Chauffage: CAD (Thermoréseau).

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 19 septembre 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 21 novembre 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 14 octobre 2019.

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

## Soubey

Requérant: Gérald Maître, Bout du Pont 19, 2887 Soubey. Auteur du projet: Renaud Baume, Entreprise de construction, Chemin de la Forge 5, CP 83, 2345 Les Breuleux.

Projet: Pose d'une mini-STEP enterrée pour le traitement des eaux usées, sur la parcelle N° 678 (surface 1816 m<sup>2</sup>), sise à la rue Le Cras. Zone: Agricole.

Dimensions principales: Diamètre 2m20, profondeur 2m65.

Genre de construction: Matériaux: béton préfabriqué.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 novembre 2019 au secrétariat communal de Soubey où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 9 octobre 2019.

Conseil communal.

## Val Terbi / Vicques

Requérante: Lavimo SA, Rue du 23-Juin 72b, 2822 Courroux.

Projet: Construction d'un immeuble avec 7 appartements en PPE, attique avec spa, sous-sol enterré avec parking, entrée couverte, terrasses couvertes, PAC ext. et panneaux solaires en toiture (69 m<sup>2</sup>), sur la parcelle N° 905 (surface 2093 m<sup>2</sup>), sise à la rue / lieu-dit «Devant Vicques». Zone d'affectation: Habitation HAK. Plan spécial: Devant Vicques.

Dimensions principales: Longueur 37m97, largeur 15m27, hauteur 10m466, hauteur totale 10m47; dimensions entrée couverte: longueur 4m65, largeur 2m80, hauteur 3m75, hauteur totale 3m75; dimensions sous-sol: longueur 31m97, largeur 20m53, hauteur 2m92, hauteur totale 2m92; dimensions attique: longueur 24m15, largeur 12m93, hauteur 4m00, hauteur 4m00.

Genre de construction: Brique TC, isolation thermique, brique TC; façades: crépi minéral, teinte blanc cassé; toiture: toiture plate, finition gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 octobre 2019.

Conseil communal.

## Val Terbi / Vicques

Requérants: Chloé et Joan Bieri, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec place couverte, réduit, terrasse couverte, PAC ext. et panneaux solaires sur toiture plate, sur la parcelle N° 3522 (surface 743 m<sup>2</sup>), sise au Chemin Poudry. Zone d'affectation: Habitation HAJ. Plan spécial: Devant Vicques.

Dimension principales: Longueur 13m30, largeur 12m30, hauteur 6m30, hauteur totale 6m30; dimensions terrasse couverte: longueur 5m00, largeur 4m00, hauteur 3m20, hauteur totale 3m20.

Genre de construction: Matériaux: brique ciment, isolation, brique TC; façades: crépi ciment, teinte blanc cassé; toiture: dalle B.A., isolation, étanchéité, finition gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 novembre 2019 au secrétariat communal de Val Terbi où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 11 octobre 2019.

Conseil communal.

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

### Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire, responsable de l'identité judiciaire

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations forensiques et d'entretiens forensiques. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS). Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Diriger l'activité des collaboratrices et collaborateurs de son groupe. Prendre et ordonner des décisions importantes dans son domaine d'activités. Analyser la situation, élaborer et définir des stratégies et proposer des solutions de développement. Assumer la responsabilité de la réalisation des objectifs. Effectuer des permanences d'officier-ère de police accrédité-e (OPJ).

**Profil:** Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère ou titre jugé équivalent, des cours de conduite I et II (CCI et CCII), du Diplôme fédéral de policier-ère (EPS) ou s'engager à suivre la formation en question. Carrière police. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale et spécifique aux sciences forensiques. Connaissances d'une 2<sup>e</sup> langue nationale et en anglais souhaitées. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire / Classe 17.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> février 2020.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la responsable du commissariat renseignements / forensiques, Commissaire Mme Céline Comment, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire

auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère supérieur-e de police judiciaire, responsable de l'identité judiciaire», **jusqu'au 8 novembre 2019.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Afin de compléter ses effectifs, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours les postes d'

### Agents-es de décisions

#### Secteur Aide sociale

**Taux d'activité:** 200% au total (minimum 50% par poste)

**Mission:** Au sein d'une petite équipe, vous examinez les demandes d'aide financière. Vous vérifiez les informations et documents, en sollicitez ou en transmettez à diverses unités et services de l'Etat et rendez des décisions. Vous assurez le suivi des dossiers en toute autonomie, de la collecte de documents au paiement effectif aux bénéficiaires. Vous veillez en outre à une bonne communication de vos décisions tant aux partenaires qu'aux bénéficiaires.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou équivalent, minimum 2 ans d'expérience si possible dans le domaine de l'aide sociale. Une formation de généraliste en assurances sociales constituerait un atout.

**Traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou date à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont, Porrentruy et Le Noirmont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Michaël Kohler, responsable du secteur Aide sociale au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Agent-e administratif-ve», **jusqu'au 6 novembre 2019.**

Commune mixte de Lajoux

Suite à une réorganisation de l'administration, la commune mixte de Lajoux met au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve

CDI – 80%

**Responsabilités et tâches:** Gestion du Contrôle des habitants; gestion des valeurs officielles et du cadastre; gestion de la caisse et des créanciers; gestion des votations/élections; assumer les tâches de secrétariat (accueil, renseignements téléphonique, travaux de correspondance et de classement, prise de notes et de procès-verbaux de séances); des tâches pourront être ajoutées lors de la répartition avec les autres collaborateurs (trices).

**Profils requis:** CFC d'employé de commerce exigé, expérience professionnelle en administration souhaitée; expérience dans la formation des apprentis serait un atout; Maîtrise indispensable des outils informatiques courants; autonomie; capacité d'initiative et de synthèse; aptitude au travail en équipe; entregent et de discrétion; flexibilité dans les horaires.

**Possibilité de promotion en cours de mandat.**

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2020 ou à convenir.

**Traitement:** Classe à définir selon la table des salaires et du statut du personnel de la République et Canton du Jura.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser sous pli fermé au Conseil communal, Route Principale 52, 2718 Lajoux avec la mention « Postulation » **jusqu'au 11 novembre 2019**, le timbre postal faisant foi.

Conseil communal.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: +41 (0)32 421 96 69. E-mail: [as@staehelinpartner.com](mailto:as@staehelinpartner.com)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: [gregory.pressacco@sidp.ch](mailto:gregory.pressacco@sidp.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

5.11.2019

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 26.11.2019.

Heure: 12h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

26.11.2019

**Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de fournitures

##### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de fournitures

Achat

##### 2.2 Titre du projet du marché

Patinoire Porrentruy / Lustrerie

##### 2.3 Référence / numéro de projet

23300

##### 2.4 Marché divisé en lots?

Oui

Les offres sont possibles pour tous les lots.

##### Lot N° 1

**CPV:** 45212211 - Travaux de construction de patinoires

Brève description: Eclairage LED des champs de glace Patinoires A et B

Début de l'exécution: 20.7.2020

Date de la fourniture: 10.9.2021

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

##### Lot N° 2

**CPV:** 45212211 - Travaux de construction de patinoires

Brève description: Fourniture lustrerie générale

Début de l'exécution: 10.2.2020

Date de la fourniture: 10.9.2021

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

##### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45212211 - Travaux de construction de patinoires

##### 2.6 Description détaillée des produits

Selon descriptif de l'ingénieur

##### 2.7 Lieu de la fourniture

Selon descriptif de l'ingénieur

##### 2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

**Remarques:** Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans le types de prix ne constituent pas des variantes.

##### 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

#### 3. Conditions

##### 3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles.



Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

### 3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

### 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon documents d'appel d'offres

### 3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

### 3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

### 3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères suivants: voir documents KBOB partie A et B

### 3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants: voir documents KBOB partie A et B

### 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

### 3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

### 3.11 Validité de l'offre

180 jours à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Dossier disponible à partir du 16.10.2019 jusqu'au 4.11.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) équivaut à une inscription officielle.

## 4. Autres informations

### 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Voir point 3.1, conditions générales de participation

### 4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent

### 4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

### 4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour les prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

### 4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré

### 4.6 Organe de publication officiel

[www.simap.ch](http://www.simap.ch)

## 4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Appel d'offres

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: +41 (0)32 421 96 69. E-mail: [as@staehelinpartner.com](mailto:as@staehelinpartner.com)

#### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: [gregory.pressacco@sidp.ch](mailto:gregory.pressacco@sidp.ch)

#### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

5.11.2019

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

#### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 26.11.2019.

Heure: 12h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

26.11.2019

**Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

#### 2.2 Titre du projet du marché

Patinoire de Porrentruy / Isolation et plâtrerie

#### 2.3 Référence / numéro de projet

27100

#### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

#### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45212211 - Travaux de construction de patinoires

**Code des frais de construction (CFC):**

2710 Enduits intérieurs,

2711 Cloisons, revêtements et habillages

en plâtrerie,

2252 Isolations spéciales

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

113 Installations de chantier,

643 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements,

651 Faux-plafonds en plâtre et autres panneaux à poser à sec,

671 Plâtrerie: Enduits et staff

**2.6 Description détaillée du projet**

Agrandissement, rénovation et assainissement de la patinoire.

Isolation spéciale, plâtrerie et assainissement des vestiaires.

**2.7 Lieu de l'exécution**

Patinoire couverte de Porrentruy

Chemin des Bains 23 - 2900 Porrentruy

Parcelles N°s 714 et 2397 - Altitude 428 m

**2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

**2.9 Options**

Non

**2.10 Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

**2.11 Des variantes sont-elles admises?**

Oui

**Remarques:** Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur.

Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.13 Délai d'exécution**

Début 6.1.2020 et fin 17.7.2020

**Remarques:** Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'avancement du chantier

**3. Conditions**

**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

**3.2 Cautions/garanties**

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

**3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**

Selon documents d'appel d'offres

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

**3.6 Sous-traitance**

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs suivants: voir documents KBOB partie A et B

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoluments de participation n'est requis

**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.11 Validité de l'offre**

180 jours à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

Dossier disponible à partir du 16.10.2019 jusqu'au 4.11.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle.

**4. Autres informations**

**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Voir point 3.1, conditions générales de participation

**4.2 Conditions générales**

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent

**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.4 Conditions régissant la procédure**

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour les prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes

**4.5 Autres indications**

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré

**4.6 Organe de publication officiel**

[www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)**

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur**

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
 Rue de l'Hôpital, 2 / CH-2800 Delémont  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de l'informatique (SDI), Moutier 109, CH-2800 Delémont, à l'attention de M. Matthieu Lachat, Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél.: +41 32 420 59 00. E-mail: *secr.sdi@jura.ch*. URL: *www.jura.ch*
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui

**2. Objet du marché**

- 2.1 Titre du projet du marché**  
**Appel d'offres prestations d'exploitation systèmes**  
**Lot N° 1**  
 Brève description: Gestion de diverses plateformes informatique (serveurs et applications)
- 2.2 Catégorie de services**  
Catégorie de services CPC: [7] Traitement des données et activités apparentées
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:**
- |          |   |
|----------|---|
| 30211300 | Plates-formes informatiques,  |
| 30211400 | Configurations informatiques,   |
| 48822000 | Serveurs informatiques,   |
| 51611100 | Services d'installation de matériel informatique,   |
| 72120000 | Services de conseil en reprise des applications informatiques en cas d'interruption accidentelle, |
| 72220000 | Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques,                             |
| 72251000 | Services de reprise des applications informatiques en cas d'interruption accidentelle,            |
| 72510000 | Services de gestion relatifs à l'informatique,  |
| 72514000 | Services de gestion des installations informatiques,  |
| 72514100 | Services de gestion d'installations impliquant des activités informatiques,                       |
| 72514300 | Services de gestion d'installations pour la maintenance de systèmes informatiques,                |
| 72590000 | Services informatiques professionnels,  |
| 72600000 | Services d'assistance et de conseils informatiques,   |
| 72541000 | Services d'extension informatique,  |
| 72610000 | Services d'assistance informatique,   |
| 72611000 | Services d'assistance technique informatique  |

**3. Décision d'adjudication****3.1 Critères d'adjudication**

Qualité des prestations: Pondération 35  
 Prix: Pondération 35  
 Qualité des références: Pondération 5  
 Qualité de l'offre: Pondération 5  
 Qualité de l'organisation proposée: Pondération 10  
 Qualité de la présentation (audition): Pondération 5  
 Pas de sous-traitance pour le support: Pondération 5

**3.2 Adjudicataire****Liste des adjudicataires**

Nom: Swisscom (Schweiz) AG, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen, Suisse  
 Prix: CHF 1'848'956.00 avec 7.7% de TVA

**3.3 Raisons de la décision d'adjudication**

Raisons: Le lot 1 du marché a été attribué parce c'était l'offre économiquement la plus avantageuse.

**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres**

Publication du 1.8.2018  
 Numéro de la publication 1027783

**4.2 Date de l'adjudication**

Date: 22.11.2018

**4.3 Nombre d'offres déposées**

Nombre d'offres: 3

**Adjudication****1. Pouvoir adjudicateur**

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
 Rue de l'Hôpital, 2 / CH-2800 Delémont  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** République et Canton du Jura, Service de l'informatique (SDI), Moutier 109, CH-2800 Delémont, à l'attention de M. Matthieu Lachat, Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Tél.: +41 32 420 59 00. E-mail: *secr.sdi@jura.ch*. URL: *www.jura.ch*
- 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Canton
- 1.3 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.4 Genre de marché**  
Marché de services
- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui

**2. Objet du marché**

- 2.1 Titre du projet du marché**  
**Appel d'offres prestations d'exploitation systèmes**  
**Lot N° 2**  
 Brève description: Gestion des plateformes bases de données (MS SQL Server & Oracle)
- 2.2 Catégorie de services**  
Catégorie de services CPC: [7] Traitement des données et activités apparentées
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics CPV:**
- |          |                               |
|----------|-------------------------------|
| 30211300 | Plates-formes informatiques,  |
| 30211400 | Configurations informatiques, |
| 48822000 | Serveurs informatiques,       |

- 51611100 Services d'installation de matériel informatique,
- 72120000 Services de conseil en reprise des applications informatiques en cas d'interruption accidentelle,
- 72220000 Services de conseil en systèmes informatiques et conseils techniques,
- 72251000 Services de reprise des applications informatiques en cas d'interruption accidentelle,
- 72510000 Services de gestion relatifs à l'informatique,
- 72514000 Services de gestion des installations informatiques,
- 72514100 Services de gestion d'installations impliquant des activités informatiques,
- 72514300 Services de gestion d'installations pour la maintenance de systèmes informatiques,
- 72590000 Services informatiques professionnels,
- 72600000 Services d'assistance et de conseils informatiques,
- 72541000 Services d'extension informatique,
- 72610000 Services d'assistance informatique,
- 72611000 Services d'assistance technique informatique

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.1 Critères d'adjudication

- Qualité des prestations: Pondération 35
- Prix: Pondération 35
- Qualité des références: Pondération 5
- Qualité de l'offre: Pondération 5
- Qualité de l'organisation proposée: Pondération 10
- Qualité de la présentation (audition): Pondération 5
- Pas de sous-traitance pour le support: Pondération 5

#### 3.2 Adjudicataire

##### Liste des adjudicataires

Nom: dbi services sa, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse  
 Prix: CHF 419384.00 avec 7.7% de TVA

#### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Le lot 2 du marché a été attribué parce c'était l'offre économiquement la plus avantageuse.

### 4. Autres informations

#### 4.1 Appel d'offres

Publication du 1.8.2018  
 Numéro de la publication 1027783

#### 4.2 Date de l'adjudication

Date: 22.11.2018

#### 4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3

Suisse. Téléphone: +41 32 420 59 00. Fax: +41 32 420 59 01. E-mail: [alain.dominé@jura.ch](mailto:alain.dominé@jura.ch)

#### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

#### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure de gré à gré

#### 1.4 Genre de marché

Marché de fournitures

#### 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Titre du projet du marché

ERP Jura – migration Business Central

#### 2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 48000000 – Logiciels et systèmes d'information

### 3. Décision d'adjudication

#### 3.2 Adjudicataire

##### Liste des adjudicataires

Nom: Swisscom Suisse SA, Entreprise Customers, M. Gilles Moreau, Esplanade de Point-Rouge 4, 1212 Grand-Lancy  
 Prix: CHF 220801.15 francs comprenant 7,7% de TVA

#### 3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Adjudication de gré à gré sur la base des articles 17, alinéa 5, de la loi concernant les marchés publics (RSJU 174.1) et 9, alinéa 1, lettre g, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics (RSJU 174.11). En l'espèce, les prestations sont destinées à remplacer, à compléter ou à accroître des prestations déjà fournies qui doivent être achetées auprès du soumissionnaire initial étant donné que l'interchangeabilité avec du matériel ou des services existants ne peut être garantie que de cette façon. Dès lors, le présent marché peut être adjudiqué selon une procédure de gré à gré exceptionnelle conformément à l'article 9, alinéa 1, lettre g, OAMP. En outre, l'offre correspond aux exigences techniques et financières du pouvoir adjudicateur.

### 4. Autres informations

#### 4.2 Date de l'adjudication

Date: 1<sup>er</sup> octobre 2019

#### 4.4 Indication des voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours à compter de sa notification. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, d'office ou sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant, doivent être joints au recours. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours.

## Adjudication

### 1. Pouvoir adjudicateur

#### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service d'achat/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura – Gouvernement  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de l'informatique, à l'attention de M. Alain Dominé, Route de Moutier 109, 2800 Delémont,